

# LISTE DES CHANGEMENTS APPORTÉS DEPUIS L'APPROBATION DU PLU2 LE 12 DECEMBRE 2020

## Délibérations du 19 février 2021

### Rapport de présentation

#### Livre III. Explication justification des choix

- Zones à dominance humide (ZDH) : précision du gradient numérique de 0 à 4

### Règlement

#### Livre I. Dispositions générales applicables à toutes les zones

- Définition du coefficient de biotope (CBS)
- Précision de la largeur de la voie ouverte à la circulation
- Modification des dispositions stationnement en SO pour le logement

#### Livre II. Zones inconstructibles

- Modification de la phrase sur l'Inventaire des bâtiments susceptibles de changer de destination en zone agricole et naturelle (IBAN)

#### Livre III. Zones constructibles

- Modification suite à un problème de retranscription des règles « implantation par rapport aux limites séparatives »

#### Livre IV. Zones spécifiques et de projets publics

- Suppression d'un doublon : Règlement ZAC UZ43.2
- Complément pour le caractère de la zone UGS.
- Correction du sommaire des ZAC, titre du chapitre 43. UZ43.1
- Correction pour les règles par rapport aux limites séparatives.
  - Chapitre 30 -ZAC NZ30.4.
  - Chapitre 50.1 -ZAC NZ50.1
- Suppression d'une règle imposant que toute construction d'équipements publics sur le secteur dit "ZAC front de Lys" soit précédée de l'inscription au P.L.U d'un emplacement réservé l'annonçant. UZ17.1

### Carte générale de destination des sols

#### Correction d'étiquettes

- Armentières, Bousbecque, Chérenghem-le-Sec, Forest-sur-Marque, Gruson, Hantay, Haubourdin, Hem, Houplin-Ancoisne, La Bassée, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Marquillies, Noyelles-les-Seclin, Roncq, Sainghin-en-Weppes, Santes, Seclin, Templemars, Villeneuve d'Ascq, Wattignies, Wattrelos, Wavrin, Wicres

#### Correction d'un EBC

- Houplin-Ancoisne

#### Suppression d'un PAPAG

- Lys-lez-Lannoy (A1)

#### Modification/correction de zonage

- Marcq-en-Barœul : AUDM vers AUCM (Secteur du « Pavé stratégique »)
- Tourcoing : UCA3.1 vers UCA3.1.2 (secteur dit de « La Marlière »)
- Villeneuve d'Ascq : UCA2.2 vers UCA2.1 (ilot urbain situé entre la rue Jean Jaurès et le boulevard de l'Ouest)

### Emplacements réservés

COMINES :

Modifications des ER S3, F3, F6, F7.

LILLE :

Suppression des ER F12 et E3.

### Plan des hauteurs

MARCQ-EN-BAROEUL :

Planches F08, F09 : Passage du secteur « pavé stratégique » de NC à NR/16

### Plan de stationnement

LINSELLES :

Planche C08 : Passage du secteur « SCA / Peaudouce » de la norme S3 à la norme S5

MARCQ-EN-BAROEUL :

Planches F08, F09 : Passage du secteur « pavé stratégique » de la norme S6 à la norme S3.

### Atlas du patrimoine

HAUBOURDIN :

Planche R11 : IPAP (P001).

### OAP projet urbain

ERQUIGHEM-LYS :

N°16 : Fort Mahieu.

HERLIES :

N°24 : Ferme des Hauts Champs.

## Arrêté du 21 octobre 2020

---

### Atlas des obligations diverses

#### Sont reporté dans l'Atlas :

- Deux périmètres de sursis à statuer (PSS) : Secteur Porte métropolitaine à Lille-Hellemmes et secteur de la gare, des quartiers de Baisieux Sin et du Marais à Baisieux.
- Un Projet Urbain Partenarial (PUP) : Prolongement de la rue des Bateliers à Lille
- Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul
- Les beffrois d'Armentières, Comines, Lille et Loos au titre des biens inscrits au patrimoine mondial.

#### Sont supprimés :

- Les périmètres des lotissements de plus de 10 ans à règlement maintenu.
- L'ensemble des zones d'aménagement différées devenues caduques.
- L'ensemble des secteurs à participation pour voirie et réseaux devenus caducs.

Sont apportées dans cet atlas des modifications graphiques pour l'amélioration de la lisibilité.

### Atlas des servitudes d'utilités publiques

#### Sont reporté dans l'Atlas :

- Les servitudes de protection des bois et forêts relevant du régime forestier (A1)
- Les servitudes pour l'établissement de canalisation publiques d'eau ou d'assainissement (A5)

Sont apportées dans cet atlas des modifications graphiques pour l'amélioration de la lisibilité.

### Pièces écrites servitudes d'utilité publique / obligations divers

Remplacement des pièces écrites relatives à ces annexes par deux livres visant à informer les tiers des droits et obligations afférents.